

Egalité des Rémunérations remplacement congés Maternite

Par sev974, le 12/07/2011 à 12:23

Bonjour,

Je pars en congé maternité d'ici un mois et ma société a embauché un CDD pour mon remplacement.

Après lecture de son contrat la personne qui me remplace touchera 4000€ de plus que mois sur mon salaire annuel + 2000€ de prime si son travail est bien fait!

Que dois-je faire pour que ma hiérarchie me donne les mêmes conditions que le CDD car nous avons les mêmes fonctions.

Je vous remercie pour vos réponses.

Par P.M., le 12/07/2011 à 12:31

Bonjour,

Vous pourriez toujours essayer d'entrer en négociation mais paradoxalement ce n'est pas une obligation formelle de l'employeur...